

FORMATION MASSACREE, ELEVES MEPRISES, SERVICE ET METIERS BAFOUES, MUTATIONS EN DANGER **NON !**

SOMMAIRE

P. 1 Éditorial

P. 2 Une réforme qui baffou nos métiers

P.3 Une réforme contre l'intérêt des élèves et des personnels

P.4 Lettre-pétition



Éditorial

Parce que nous exerçons des métiers exigeants, mais aussi de plus en plus difficiles, la formation est une absolue nécessité.

Le SNES revendique une entrée progressive dans le métier pour les néo titulaires comme pour les stagiaires. Il est profondément attaché à l'existence d'une formation qui permet aux enseignants, documentalistes et CPE d'être des concepteurs de leurs pratiques.

C'est pourquoi l'année de stage doit offrir un temps conséquent pour effectuer les allers retours indispensables entre théorie et pratique et avoir le recul réflexif nécessaire : cela n'est possible que si la formation se fait sur le temps de service avec une réelle décharge. Le rôle du conseiller pédagogique est également crucial : collègue expérimenté, il exerce une fonction d'aide et de conseil et, pour ce faire, il doit également bénéficier d'une décharge de service.

Le dispositif de formation des lauréats concours 2010 va à l'encontre de ces exigences et est donc totalement inacceptable. Il s'attaque, en niant le principe même d'une réelle formation, à ce qui est le cœur de nos métiers.

Tous les personnels sont visés : les stagiaires dont les conditions d'exercice seront intenable, cumulant temps plein et formation surajoutée ; les titulaires dont le droit à mobilité est remis en cause du fait de la préemption de plusieurs centaines de postes au mouvement intra pour affecter les stagiaires (conséquence de la suppression de tous les emplois de stagiaires au budget 2010) ; les tuteurs, placés en réalité dans un rapport hiérarchi-

que avec leur stagiaire et soumis à une évolution faisant d'eux des chargés de mission de l'Inspection.

Les élèves quant à eux pâtiront des discontinuités pédagogiques liées aux difficultés prévisibles de remplacement des stagiaires durant leur période de stages massés. Au total, c'est l'ensemble des établissements qui sera déstabilisé.

Le SNES, appelle donc les personnels à se mobiliser massivement afin de mettre en échec ce dispositif :

- **en organisant localement des réunions d'information** en direction de tous les personnels et des parents d'élèves ;
- **en signant et en faisant signer la pétition** commune SNES SNEP SNUEP, appelant à refuser collectivement d'être tuteur dans les conditions actuelles du dispositif. Cette pétition est à transmettre à la section académique du SNES. Elle fera l'objet d'une remise collective au Recteur et au Ministre ;
- **en participant à toutes les actions** impulsées par le SNES dans la prochaine période.

Faire reculer une Administration qui est dans la perpétuelle fuite en avant et met en place un dispositif dont les fragilités et aberrations sont évidentes est possible.

C'est toute la profession qui doit exprimer d'une même voix que nos métiers exigent une autre politique dans l'intérêt du service public, de ses personnels et de la réussite de tous les jeunes.

*Marie-Damienne Odent
Michel Vialle Baptiste Eychart*

NON A UNE REFORME QUI BAFOUE NOS METIERS ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

Des stagiaires à 4/3 temps

Conséquence des suppressions d'emploi de stagiaires, le service des futurs lauréats de concours est complètement redéfini. Désormais, ils sont affectés sur des emplois de titulaires et soumis à une obligation réglementaire de service correspondant à un service plein.

Le Recteur envisage comme rustine à cette dégradation sans précédent un abattement de service à hauteur de 2 heures *dans la mesure du possible*. Cela signifie que, dans la réalité, il ne se traduira par aucun abaissement de la charge de travail des stagiaires et débouchera sur une compensation sous forme de rémunération en heures supplémentaires ou par un alourdissement en heures supplémentaires du service des

autres collègues dans la discipline.

La formation correspond à un crédit équivalent à un tiers du service. Elle vient s'ajouter au temps de travail, en particulier sous la forme d'une demi-journée libérée dans l'emploi du temps. Notre profession devient ainsi la seule où la formation s'effectue en sus du temps de travail et non sur le temps du travail. **C'est une atteinte d'une gravité inouïe à la définition de nos conditions de service.**

Devant cumuler temps complet et temps de formation, les futurs lauréats de concours vont se trouver dans une situation ingérable, génératrice de souffrance professionnelle avec le risque que certains renoncent au métier qu'ils ont choisi.

Un accompagnement fait de bric et de broc qui se substitue à une véritable formation

La « masterisation », sous couvert de répondre à l'exigence d'élévation du niveau de recrutement, représente de la part de l'Etat-employeur un abandon de la formation professionnelle aux universités.

Cette dernière se trouve désormais réduite après le concours à un compagnonnage assumé par des pairs et à la reproduction de bonnes pratiques.

L'ensemble du dispositif tel qu'il a été conçu par le Recteur reflète cette orientation, à l'opposé des besoins d'un métier de plus en plus complexe et exigeant, demandant des allers et retours entre théorie et pratique.

Cela représente un crédit de 216 heures d'accompagnement et de formation, soit un tiers temps du service annuel d'un certifié. Le choix de renforcer le stage filé au détriment du stage groupé répond à une logique strictement opportuniste et budgétaire : l'académie n'a pas les moyens de remplacement nécessaires. **Le Ministre fait payer par un allongement du temps de travail des stagiaires et des tuteurs la pénurie de personnels que la politique de son gouvernement a organisé.**

Aucun contenu de formation n'est défini mais ce qui se profile, ce sont des séances se contentant de reprendre des prescriptions officielles et d'asséner un certain nombre d'orientations contestées par l'ensemble de la profession : déclinaison du socle commun comme panacée, incitation à davantage de polyvalence (orientation...). Le calendrier des stages s'avère déconnecté des besoins des futurs stagiaires avec leur début fixé au retour des vacances de Toussaint, montrant que la charge de formation va retomber sur le seul tuteur !

Le dispositif présenté lors du CTPA du 25 mars :

a) 3 journées d'accueil (18h) :

- - 1 jour centré sur accueil profs stagiaires et sur une présentation de l'Académie, durant les vacances le 30 ou le 31 août.
- - Le jour de la prérentrée : découverte de l'établissement, rencontre avec le C/E d'affectation et le tuteur ; première évaluation des besoins en formation.
- - 1 jour consacré à un accueil départemental et à une présentation par les IPR , C/E du fonctionnement EPLE et gestion groupe classe ; si possible ce même jour premier contact avec le tuteur.

b) un accompagnement renforcé (45 h) par un tuteur (voir « Tuteur, mission impossible ! » page 3).

c) accompagnement avec formation filée (42 h) ½ ou 1 journée dérogée dans EDT du stagiaire pour se rendre à des stages à compter de novembre

d) une formation groupée (60 h) 2 semaines

NON A UNE REFORME CONTRE L'INTERET DES ELEVES ET DES PERSONNELS !

Graves menaces sur l'Intra : le droit au poste et à la mobilité remis en cause

Pour affecter les stagiaires sur des services à temps complets, sur consigne du Ministère, le Rectorat veut retirer plusieurs centaines de postes lors du mouvement intra. Les listes de ces postes communiquées lors des Comités techniques paritaires départementaux sont disponibles sur notre site.

Il s'agit d'une violente remise en cause du droit au poste et à la mobilité dans un mouvement déjà fortement entravé par les saignées de postes des années précédentes : le taux de satisfaction des vœux va connaître une nouvelle chute, la garantie de réaffectation sur le poste vacant le plus proche pour les personnels en mesure de carte scolaire est clairement menacée, faute de postes définitifs en établissement, les affectations sur zone de remplacement comme les compléments de service vont se multiplier, touchant, en premier lieu, les plus jeunes collègues...

La volonté de soustraire des postes, dès à présent, est aberrante pour plusieurs raisons :

- les stagiaires ne seront affectés qu'à la fin du mois d'août dans l'académie, sans que le Rectorat ne connaisse leur nombre réel par discipline. Des postes bloqués risquent ainsi de bien rester vacants.
- au mois de juillet, se découvrent toujours plusieurs centaines de blocs de moyens provisoires construits sur les rompus de temps partiels, les disponibilités, les détachements, les congés formation, la conversion d'heures supplémentaires en heures postes...

Le Rectorat a les moyens de procéder autrement : sans porter atteinte à la fluidité du mouvement intra, avec la possibilité de nommer les stagiaires sur des quotités incluant une réelle décharge de service, . La méthode choisie est commandée par un choix budgétaire : il s'agit bien d'imposer aux futurs lauréats de concours un service plein pour optimiser la ressource qu'ils représentent à cause de la pénurie de personnels.

Des effets désastreux pour les élèves, les établissements et la qualité de l'enseignement

L'organisation envisagée sur l'année, du « compagnonnage » et des stages « filés » et « massés », est sidérante pour quiconque a la moindre notion du fonctionnement d'un établissement scolaire : incompatibilités d'emploi du temps, problèmes de continuité pédagogique s'il y a des remplaçants, absence de cours s'il n'y en a pas...

Les établissements sont déjà au bord de la rupture du fait de la surcharge des effectifs, du poids des heures supplémentaires et des non-remplacements.

La désorganisation matérielle et les discontinuités pédagogiques vont toucher ainsi plusieurs centaines de classes et plus de 90 000 élèves dans notre académie.

Or, pour remplacer les stagiaires durant la période de formation groupée, faute de personnels remplaçants titulaires, le Ministre et le Recteur envisagent de faire appel à des vacataires, des étudiants de M2, des jeunes retraités...

Tuteur, une mission impossible et dénaturée !

Les conditions prévues de formation et de stage rendent impossible l'exercice réel des missions de tuteur ou de conseiller pédagogique.

Sans décharge de service ni pour le tuteur ni pour le stagiaire, le Recteur a indiqué que les observations croisées indispensables aux échanges entre le stagiaire et le tuteur devraient être conçues par l'aménagement de plages communes dans la répartition de leurs services dans la semaine, autrement dit par un allongement du temps de présence dans l'établissement et la construction d'emplois du temps gruyère.

Le tuteur sera isolé dans le suivi du stagiaire, la fonction de conseiller pédagogique étant réduite à celle de compagnon et déconnectée de la formation professionnelle assurée auparavant à l'IUFM par les formateurs.

Le Recteur a annoncé lors d'une audience demandée par le SNES qu'il souhaitait faire évoluer les missions de tutorat en faisant des personnels qui les assurent des chargés de mission de l'Inspection. Cela témoigne d'une dénaturation profonde puisqu'à la logique de la formation se substituerait explicitement une logique d'évaluation et de notation, à la relation pédagogique entre un pair expérimenté et un pair novice un rapport hiérarchique.

Afin d'attirer vers les fonctions de tuteur des volontaires, au lieu de répondre aux demandes exprimées par les conseillers pédagogiques en terme de décharge, de construction d'une formation intégrée, Ministre et Recteur n'évoquent qu'une revalorisation des indemnités et des avantages de carrière, s'inscrivant dans un système d'individualisation des rémunérations et de gestion au mérite.

